



# Police

Zone de police  
« La Mazerine »  
n° 5269

-  
*La présidente*  
-

## AVIS DE PUBLICATION

En sa séance du 2 mars 2021, le Conseil de police a examiné les points suivants :

### En séance publique

**1. Installation des nouveaux conseillers de police – Vérification des pouvoirs – Vote et prestation de serment**

Le Conseil de police a pris acte de la démission de Messieurs DUCHENNE et PECHER le 25 janvier 2021 de leur mandat de Conseiller de police. Madame Caroline SAELENS (La Hulpe) et Monsieur Laurent MASSON (Lasne) ont prêté serment et ont immédiatement installés dans leurs fonctions de Conseiller de police. Ils achèveront le mandat de leurs prédécesseurs.

**2. Approbation du PV du 25 janvier 2021 (partie publique) – Vote**

Le PV est approuvé. Messieurs Dubuisson, Masson et Madame Saelens, s'abstenant toutefois.

**3. Budget 2021 – Vote**

Le Conseil approuve le budget 2021 ordinaire et extraordinaire de la zone de police.

**4. Budget 2021 – petits investissements inférieurs à 8500 euros HTVA (30.000 euros HTVA en vertu de l'article 33 de la LPI) - Marchés relevant du budget extraordinaire - Choix du mode et des conditions de passation de marchés – Vote**

Le Conseil autorise le Collège de police à attribuer sur simple facture acceptée les marchés inférieurs ou égaux à 8.499 € HTVA relatifs çà certaines dépenses (aménagement bâtiments, achat mobilier, achat d'autos et de camionnettes CSR, achat matériel informatique, achat matériel informatique CSR, achat Matériel/Equipement,

achat Matériel/Equipement CSR) et de limiter ces dépenses au montant respectif de leur crédit budgétaire ou partie de crédit budgétaire inscrit au budget extraordinaire 2021.

**5. Budget 2021 – Marché de fournitures – Acquisition d’un radar mobile NK7– choix du mode et des conditions de passation de marchés – Vote**

Les zones de police ont la possibilité d’acquérir un radar mobile NK7 par le biais d’un accord-cadre au profit de la police intégrée.

Le Conseil autorise le Collège à passer commande pour l’acquisition d’un radar NK7 par le biais de cet accord-cadre.

**6. Budget 2021 – Marché de fournitures – Acquisition de matériel informatique pour les services de police – Choix du mode et des conditions de passation de marchés (FOREM) – Vote**

Les zones de police ont la possibilité d’acquérir du matériel informatique par le biais de la centrale d’achat du FOREM. Le conseil autorise le Collège de police à passer commande du matériel informatique, via la centrale d’achat du FOREM pour un montant maximum de 20.000 euros TTC.

**7. Budget 2021 – Marché de fournitures – Acquisition de matériel informatique pour les services de police – Choix du mode et des conditions de passation de marchés (FORCMS) – Vote**

Les zones de police ont la possibilité d’acquérir du matériel informatique par le biais des accords -cadres ForCms – Copy, ForCms – PC, ForCms – Print, ForCms – AIT, ForCms – Soft et Smals – BB sous réserve des dates de fin de contrat. Le Conseil autorise le Collège de police à passer commande du matériel informatique, via les accords-cadres actifs du ForCms pour un montant maximum de 20.000 euros TTC.

**8. Budget 2021 – Marché de fournitures – Acquisition d’un véhicule pour le service intervention – Choix du mode et des conditions de passation de marchés – Vote**

Le Conseil autorise le Collège à passer commande pour l’acquisition d’un nouveau véhicule de police pour le service intervention, via l’accord-cadre de la Police Fédérale.

**9. Subvention aux communes pour l’assistance aux victimes dans les zones de police pour l’année 2020 - Perception du subside par une commune et transfert à la zone de police – Vote**

Le Conseil désigne la Commune de RIXENSART comme étant la commune qui percevra le subside de 30.800 euros pour l’année 2020 émanant du Service Public de Wallonie pour l’assistance aux victimes dans les zones de police.

**A huis clos**

1. **Approbation du PV du 25 janvier 2021 (partie huis clos) – Vote**
2. **Personnel – Maladie professionnelle – Décision de FEDRIS – Prise d’acte**

**En séance publique**

**10. Mobilité 2021/02 – Besoins – Vote**

Le Conseil de police autorise dans le cadre de la mobilité 2021/02 l’ouverture de la place d’un CP qualité et d’un CP stratégie, deux inspecteurs pour le service intervention et une place de comptable (niveau B).

La liste ci-dessus ainsi que l’ordre du jour peuvent être consultés au siège de la zone de police, commissariat central, route de Genval, 157-159 à 1380 Lasne, dès ce vendredi 12 mars 2021 pendant 10 jours.

Le Chef de zone,

Alain RUMMENS  
Commissaire divisionnaire de  
police

La Présidente,

Laurence ROTHIER  
Bourgmestre de Lasne